

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016

Page _____

Le sept juillet deux mille seize à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François ZALESNY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 30 juin 2016

Etaient présents : Arnaud De PANAFIEU, Christiane FUMALLE, Yves PINIAU, Madeleine ESNAULT, adjoints.

Christian THEBERGE, Nicole PIPELIER, Marie-Claude TALINEAU, Antoine LAMBERT, Marie-Noëlle MOULIN, Patrick SAILLY, Virginie JOUARE et Joël BRETHOME.

Absent(s) excusé(s) : Alain PASQUEREAU ayant donné procuration à Christine FUMALLE
Gilles ROUSSELET ayant donné procuration à Yves PINIAU
Claudie LEHAY ayant donné procuration à Arnaud de PANAFIEU
Marie Noëlle MOULIN ayant donné procuration à Yves GUILBERT ROED
Annie SALMON ayant donné procuration à Marie Claude TALINEAU
Cyril Le SCORNET, Anthony VEILLARD, Françoise DELAUNE et Agnès HEROUIN

Absent(s) non excusé(s) : Alexa ROINET,

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale.
M. Virginie JOUARE a été élu(e) secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2016
- Intégration de réseaux, voirie, espaces verts dans le domaine public
- Renouvellement des contrats d'assurance
- Création d'un poste en contrat aidé (CAE)
- Modification des statuts de la Communauté de Communes
- Délibérations diverses
- Questions et informations diverses

Hors séance de Conseil Municipal, une information est donnée sur la cession des bâtiments du Centre Basile Moreau à la Fondation des Académies Musicales. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant cette fondation sur le site web : www.academiesmusicaledeliesse.fr.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2016

Le compte rendu de la séance du 9 juin 2016 est approuvé à l'unanimité

II. INTEGRATION DE RESEAUX, VOIRIE, ESPACES VERTS DANS LE DOMAINE PUBLIC

Ce point est retiré de l'ordre du jour

III. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D ASSURANCE

2016-052

Le Maire informe que les contrats d'assurance arrivent à échéance au 31 décembre 2016. Afin de les renouveler (multirisques communes de moins de 5000 habitants, multirisques informatique, auto-collaborateur, responsabilité atteinte à l'environnement, flotte automobile et risque annexes, protection juridique des élus et des agents).

Le Maire propose de lancer la procédure de marché sous forme de procédure adaptée conformément à la législation du code des marchés publics, faire établir le dossier de consultation par le Cabinet Protectas et



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016

désigner Le Maire en qualité de pouvoir adjudicateur et l'autoriser à signer les différents contrats à intervenir.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, acte ce point.

IV. CREATION D UN POSTE EN CONTRAT AIDE

2016-053

Le Maire rappelle les modalités d'un contrat CAE exposés lors de la réunion de Conseil Municipal du 4 décembre dernier.

Pour mémoire :

Le CAE, contrat de droit privé, à durée déterminée est destiné à accompagner les personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. La durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20 heures, conclu pour une durée initiale de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois. Une convention définissant les conditions du parcours d'insertion est signée avec Pôle Emploi.

La rémunération est basée sur le SMIC ; l'Etat prend en charge de 60 à 80% du salaire brut horaire (défini par arrêté préfectoral), à hauteur de 20 heures hebdomadaires travaillées ; une exonération d'une partie des charges sociales patronales est prévue également ; la collectivité cotisera au régime de l'assurance chômage.

Soit pour l'emploi d'un agent à 20 h, une charge pour la collectivité estimée à 275 € / mensuelle.

Le Maire propose la création de cet emploi pour un poste de maçon et de missions polyvalentes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un contrat CAE d'une durée de 1 an renouvelable dans la limite de 24 mois
- autorise Le Maire à signer les conventions
- vote les crédits budgétaires correspondants

V. DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

2016-054

- **Modification des statuts de la communauté de Communes.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la mise à jour des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe présentée en Conseil Communautaire le 30 juin dernier.

Les modifications apportées aux statuts actuels figurent ci-dessous (en surlligne) :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 – AMÉNAGEMENT DE L’ESPACE

.......

L’élaboration, l’approbation, le suivi, la modification et la révision du règlement de publicité.
(ajout)

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1 – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L’ENVIRONNEMENT

a) **Énergies renouvelables**

La mise en œuvre d'actions (définition, études, construction, gestion) s'inscrivant dans une politique communautaire climat énergie est d'intérêt communautaire.

3 – DIVERS (p 13-14)

Les numéros 3 - 6 à 3 - 12 deviennent 3 - 5 à 3 - 11

5 – ACTION EN MATIÈRE D’ÉTUDE, DE CONSTRUCTION, DE RÉALISATION D’IMMEUBLES NOUVEAUX, D’ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

(ajout)



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016

Page _____

La Communauté de Communes est compétente en matière d'étude, de construction, de création d'immeubles nouveaux et d'entretien pour les bâtiments existants, sous réserve que les bâtiments aient été transférés par procès verbal à la Communauté de Communes, en ce qui concerne les compétences suivantes :

- action culturelle
- animaux errants
- tourisme et patrimoine
- vie sociale et familiale
- santé

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines indiqués supra, étant précisé que les statuts modifiés et complétés sont joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après délibération valide la modification des statuts comme suit :

- Compétences obligatoires
 - * aménagement de l'espace (1 abstention)
- Compétences facultatives
 - * protection et mise en valeur de l'environnement (1 contre)
 - * divers
 - * action en matière d'étude, de construction, de réalisation d'immeubles nouveaux, d'entretien des bâtiments communautaires (2 abstentions)

VI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Des travaux au niveau du terrain de tennis (mur) et allées du cimetière vont être réalisés ainsi que la réfection du clocher de l'église.
- Etat de l'enseignement du 1^{er} degré sur le territoire communautaire sur l'année scolaire 2015/2016

La commune de Précigné compte 370 élèves répartis comme suit :

	<i>La Voutonne</i>	<i>St Jo St Jean</i>	
	Elém	Mater	Elém
Courtillers	2	3	5
Louailles	1	0	4
Notre Dame du Pé.....	26	19	6
Pincé	4	2	1
Précigné	125	72	44
Sablé	1	3	1
Solesmes	1	1
Vion	1	1
Hors CDC	5	3	2
Totaux	165	100	61
Total hors commune ..	40	28	44
			96



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016

La commune compte 307 enfants fréquentant l'enseignement du 1^{er} degré

	Publique		Privée		totaux
	Elém	Mater	Elém	Mater	
Courtillers	2.....	1.....			3
Louailles	2.....				2
Notre Dame du Pé.....		1	2		3
Précigné	125	72	44	33	274
Sablé sur Sarthe	5.....	3.....	10.....	4.....	22
Vion	2.....	1.....			3
Totaux	136	77	55	39	307
Total hors commune ..	11	5	11	6	33

La législation prévoit que la commune d'accueil des élèves peut solliciter une participation financière auprès des communes de résidence pour les charges de fonctionnement.

Sur le territoire, le coût d'un élève en maternelle s'élève à 689,18 € et en élémentaire à 538,77 € pour l'année scolaire 2015/2016.

Au vu du nombre d'élèves hors commune à Précigné, il est proposé de solliciter une participation des communes de résidence.

- Suivi des équipements

SUIVI DEVIS	MONTANT DEVIS		
	HT	TVA	TTC
16/06/2016 ctt entretien ADAPEI	882,40 €	176,48 €	1 058,88 €
04/07/2016 remplacement Cliford	10 041,07 €	2 008,21 €	12 049,28 €
total	10 923,47 €	2 184,69 €	13 108,16 €
total	91 563,53 €	18 312,70 €	109 876,24 €

- Conseil municipal :** proposition : vendredi 9 septembre 2016 – vendredi 7 octobre 2016
vendredi 4 novembre 2016 – vendredi 2 décembre 2016

Le Maire,
Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 21 h 45.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016

Page _____

FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

- 2016-052 Renouvellement des contrats d'assurance
- 2016-053 Création d'un poste en contrat aidé
- 2016-054 Modification des statuts de la Communauté de Communes

Jean-François ZALESNY, Maire		Alain PASQUEREAU	Absent, a donné pouvoir à C FUMALLE
Arnaud De PANAFIEU, 1 ^{er} Adjoint		Marie-Claude TALINEAU	
Christiane FUMALLE, 2 ^{ème} Adjoint		Anthony VEILLARD	Absent excusé
Yves PINIAU, 3 ^{ème} Adjoint		Françoise DELAUNE	Absent excusé
Madeleine ESNAULT, 4 ^{ème} Adjoint		Cyril LE SCORNET	Absent excusé
Gilles ROUSSELET, 5 ^{ème} Adjoint	Absent, a donné pouvoir à Y PINIAU	Antoine LAMBERT	
Agnès HEROUIN, 6 ^{ème} Adjoint	Absent excusé	Annie SALMON	Absent, a donné pouvoir à MC TALINEAU
Claudie LEHAY	Absent, a donné pouvoir à A de PANAFIEU	Yves GUILBERT-ROED	
Alexa ROINET	Absent	Marie-Noëlle MOULIN	Absent, a donné pouvoir à Y GUILBERT ROED
Christian THEBERGE		Patrick SAILLY	
Nicole PIPELIER		Virginie JOUARE	
Joël BRETHOME			

